



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2023-032

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20230308-VI-DEC-2023-032-AU
Date de télétransmission : 08/03/2023
Date de réception préfecture : 08/03/2023

OBJET : Demande de subvention FONDS VERT (Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public)

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la Ville d'Etampes a décidé de rénover son système d'éclairage public.

CONSIDERANT que les travaux de la phase 1 devraient être terminés en juin 2023.

CONSIDERANT que pour l'ensemble de cette opération, les objectifs sont la sécurisation des installations, les économies d'énergie (engagement de 68 % sur l'éclairage public), le respect environnemental (réduction des émissions GES, préservation de la biodiversité) et la réduction des coûts de maintenance.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne, au titre des crédits du FONDS VERT, une subvention au taux de 80%.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-préfet d'Etampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Etampes collectivités.

Fait à Etampes, le - 8 MARS 2023

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : - 8 MARS 2023

